

V.R.A.C. (Vers un Réseau d'Achat en Commun) LYON MÉTROPOLE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
41 avenue de la République
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun)

LYON MÉTROPOLE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
41 avenue de la République
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association V.R.A.C. (Vers un Réseau d'Achat en Commun) LYON
MÉTROPOLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association V.R.A.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les financements à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ces vérifications spécifiques appellent de notre part l'observation suivante : l'intégralité des documents n'était pas disponible pour les membres dans le délai de 15 jours prévu statutairement avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce délai, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	22 687	22 503	184	2 684	-2 500	-93.14
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	139 621	67 440	72 182	90 105	-17 923	-19.89
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	15		15	15		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	4 640		4 640	4 550	90	1.98
	Total I	166 964	89 943	77 021	97 354	-20 333	-20.89
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	72 874		72 874	52 935	19 938	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 735		10 735	15 105	-4 370	-28.93
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	277 859		277 859	508 799	-230 940	-45.39
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	388 797		388 797	411 203	-22 406	-5.45
	Charges constatées d'avance (2)	2 436		2 436	4 978	-2 542	-51.06
	Total II	752 701		752 701	993 019	-240 319	-24.20
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		919 664	89 943	829 721	1 090 373	-260 652	-23.90

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	162 754		162 703		50	0.03
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 680		50		5 630	NS
	Situation nette (sous total)	168 434		162 754		5 680	3.49
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	64 345		80 811		-16 466	-20.38
	Provisions réglementées						
	Total I	232 779		243 565		-10 785	-4.43
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés	67 728		72 655		-4 928	-6.78
	Total II	67 728		72 655		-4 928	-6.78
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
PROVISIONS	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	76 311		62 048		14 263	22.99
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	39 067		29 184		9 883	33.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	501		1 638		-1 137	-69.42
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	413 336		681 283		-267 947	-39.33
DETTES (I)	Total IV	529 214		774 153		-244 939	-31.64
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	829 721		1 090 373		-260 652	-23.90

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

115 879 92 870

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Cabinet DGLB Expertise et Conseils

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	7 845	7 778	67	0.86
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	437 683	289 535	148 149	51.17
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	10 122	19 818	-9 696	-48.93
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	286 513	406 259	-119 746	-29.48
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	10 000		10 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	326 411	184 337	142 075	77.07
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 340	12 766	-10 427	-81.67
Utilisations des fonds dédiés	72 011	7 693	64 319	836.11
Autres produits	1 788	133	1 655	NS
Total I	1 154 714	928 318	226 395	24.39
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	522 653	307 997	214 656	69.69
Variation de stock	-19 938	10 729	-30 668	-285.83
Autres achats et charges externes	140 094	143 686	-3 592	-2.50
Aides financières		11 350	-11 350	-100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	4 278	4 330	-53	-1.22
Salaires et traitements	344 526	299 808	44 718	14.92
Charges sociales	82 927	63 306	19 621	30.99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 503	27 034	-1 531	-5.66
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	67 084	68 584	-1 500	-2.19
Autres charges	1 328	2 389	-1 061	-44.40
Total II	1 168 454	939 214	229 240	24.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-13 741	-10 896	-2 845	-26.11

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Cabinet DGLB Expertise et Conseils

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 233	679	3 554	523.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	4 233	679	3 554	523.12
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	4 233	679	3 554	523.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-9 507	-10 217	709	6.94
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	16 759	17 293	-534	-3.09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	16 759	17 293	-534	-3.09
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 545	584	961	164.55
Sur opérations en capital	27	1 064	-1 037	-97.50
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	1 572	1 648	-76	-4.63
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	15 187	15 645	-457	-2.92
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		5 378	-5 378	-100.00
Total des produits (I+III+V)	1 175 706	946 290	229 416	24.24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 170 026	946 240	223 786	23.65
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5 680	50	5 630	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	6 514		13 700		-7 186	-52.45
Bénévolat	133 400		54 400		79 000	145.22
TOTAL	139 914		68 100		71 814	105.45
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	6 514		13 700		-7 186	-52.45
Prestations en nature						
Personnel bénévole	133 400		54 400		79 000	145.22
TOTAL	139 914		68 100		71 814	105.45

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Cabinet DGLB Expertise et Conseils

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'acronyme « VRAC » signifie « vers un réseau d'achats en commun » et fait référence au projet de l'association : favoriser le développement de groupements d'achats de produits de qualité (c'est-à-dire sains, écologiques, issus de l'agriculture locale et biologique) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise (QPV).

Son projet est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de consommation courante de qualité, et ceci à prix juste . Si les prix des produits choisis par VRAC peuvent être considérés comme raisonnables, c'est grâce à :

- L'achat en grande quantité permettant de baisser le prix unitaire
- La réduction des coûts intermédiaires en privilégiant les circuits courts
- La réduction des coûts superflus grâce à la limitation des emballages
- La vente à prix coûtant (sans marge pour l'association) pour les habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

VRAC permet ainsi aux habitant.e.s des quartiers prioritaires de s'inscrire dans un mode de consommation digne et durable, reposant sur le collectif, la capacité à agir et les dynamiques locales .

VRAC Lyon Métropole est l'association historique fondatrice. Elle a donné naissance à 10 antennes au niveau national ainsi qu'à une tête de réseau : le fonds de dotation VRAC national et une association nationale en 2021.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et modifié par le règlement n° 2020-08, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Informations générales complémentaires

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

MODALITE D'ENREGISTREMENT DES ADHESIONS

Les adhésions perçues par l'Association VRAC sont comptabilisées à leur date d'encaissement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 687		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	29 227		2 741
Installations générales agencements aménagements divers	55 143		2 366
Matériel de transport	45 165		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 673		
TOTAL	135 207		5 106
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	4 550		90
TOTAL	4 565		90
TOTAL GENERAL	162 459		5 196

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			22 687	22 687
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 968	31 968
Installations générales agencements aménagements divers			57 509	57 509
Matériel de transport			45 165	45 165
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		692	4 980	4 980
TOTAL		692	139 621	139 621
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			4 640	4 640
TOTAL			4 655	4 655
TOTAL GENERAL		692	166 964	166 964

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		20 003	2 500		22 503
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 885	8 851		23 736
Installations générales agencements aménagements divers		6 529	5 692		12 221
Matériel de transport		19 135	7 882		27 017
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 554	578	665	4 466
TOTAL		45 103	23 003	665	67 440
TOTAL GENERAL		65 106	25 503	665	89 943
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 500				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 851				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 692				
Matériel de transport	7 882				
Matériel de bureau informatique mobilier	578				
TOTAL	23 003				
TOTAL GENERAL	25 503				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 62 703	50		-0	1 62 754
Excédent ou déficit de l'exercice	50	-50	5 680	-0	5 680
Situation nette	1 62 754		5 680	-0	1 68 434
Subventions d'investissement	80 811			1 6 466	64 345
TOTAL I	2 43 565		5 680	1 6 465	2 32 779

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	68 583		1 500			67 083	
SUB APIE BP	1 500		1 500				
SUB DDETS	67 083					67 083	
Contributions financières d'autres organismes	4 071		3 427			644	
CF INVEST FDV KANGOO	81		81				
CF INVEST VRAC NAT 2021	3 990		3 346			644	
TOTAL	72 654		4 927			67 727	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 640	4 640	
Autres créances clients	10 735	10 735	
Divers état et autres collectivités publiques	106 404	106 404	
Débiteurs divers	171 455	171 455	
Charges constatées d'avance	2 436	2 436	
TOTAL	295 670	295 670	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	76 311	76 311		
Personnel et comptes rattachés	14 242	14 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 185	23 185		
Autres impôts taxes et assimilés	1 640	1 640		
Autres dettes	501	501		
Produits constatés d'avance	413 336	413 336		
TOTAL	529 214	529 214		

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sortie, au dernier tarif fournisseur connu, sauf cas significatif.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	114 007
Total	114 007

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 875
Dettes fiscales et sociales	15 224
Autres dettes	100
Total	24 200

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 436
Total	2 436
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	413 336
Total	413 336

Subventions d'équipement

L'association a bénéficié de subventions d'investissements.

Ces subventions sont rapportées au résultat à hauteur de l'amortissement des immobilisations qu'elles ont servies à acquérir.

Au 31/12/24 les montants sont les suivants :

- Subventions brutes : 119 514,16 €
- Amortissements : 55 168,74 €
- Valeur résiduelle restant à amortir : 64 345,42 €
- Quote-part virée au compte de résultat sur l'exercice : 16 465,62 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	5
Total	10

Valorisation des contributions volontaires

Au cours de l'exercice 2024, des infrastructures ont été mises gratuitement à disposition de l'association dans le cadre de son activité.

La valorisation de ces apports peut être estimée de la manière suivante:

La valorisation de la mise à disposition gratuite des lieux de distribution (Salles dans les centres sociaux) a été estimée à 100 € par jour en moyenne, soit pour 59 distributions = 5 900 €.

Au cours de l'exercice 2024 l'association a fait appel à des bénévoles, dans le de son activité et de son fonctionnement.

La valorisation de ces apports bénévoles peut être estimée de la manière suivante:

Nombre d'heures bénévoles distribution : 8 425 heures

Evaluation sur la base du Smic horaire soit smic horaire en hausse au 31/12/2024 : 11,88 € / heure avec un taux de charges patronales de 25 %, soit un total de $8\,425 * 11,88 * 1,25 = 125\,111$ € arrondi à 125 200 €.

Nombre d'heures bénévoles bureau : 388 heures

Evaluation sur la base du taux horaire de 15 € / heure avec un taux de charges patronales de 40 %, soit un total de $388 * 15 * 1,4 = 8\,148$ € arrondi à 8 200 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 852 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 852 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus